

PROGRAMME D'AIDE AUX FESTIVALS, ÉVÉNEMENTS ET EXPOSITIONS (PAFÉE) 2025

DÉVELOPPEMENT DE LA DESTINATION TOURISTIQUE

Dépôt entre le 15 janvier et 12 février 2025 pour les projets du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025



Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Objectifs du programme	3
Champs d'application : créneaux.....	4
3. Catégories de projets admissibles :.....	4
4. Critères d'admissibilité	5
Organisations admissibles.....	5
Organisations non admissibles	5
Admissibilité des projets.....	5
Admissibilité des coûts	7
5. Évaluation de la demande financière	8
Six (6) grandes catégories de critères.....	8
Critères pour l'ensemble des volets.....	8
6. Processus de l'analyse des projets	9
7. Caractéristiques de l'aide financière	9
Protocole d'entente.....	9
Reddition de compte	10
8. Comment faire une demande ?	10
Dépôt des demandes.....	10
Dossier de candidature	10
9. Soutien à la préparation des demandes	11
10. Lexique.....	12

1. Introduction

Les événements montréalais ont connu une phase de croissance importante au cours des 20 dernières années. Grâce aux efforts du milieu événementiel montréalais, la destination a acquis une renommée mondiale et détient le statut de « ville de festivals ».

Ce présent programme constitue un levier pour les événements et les expositions à caractère international, national et panquébécois pouvant contribuer à la notoriété et à l'attractivité de la destination, mais également pour les festivals qui ont le potentiel de propulser la relève événementielle en tourisme. Tourisme Montréal souhaite contribuer à la vitalité et l'effervescence de la destination grâce un soutien envers des projets issus de la scène événementielle, en harmonie avec l'ADN créatif, audacieux, durable et diversifié de la destination, et qui a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des Montréalaises et Montréalais. Ce programme est un véhicule important pour maintenir l'identité culturelle de Montréal comme « ville de festivals ». Dans ce contexte, l'aide financière accordée par Tourisme Montréal est destinée aux festivals, aux événements et aux expositions qui ont démontré une performance touristique, tout en améliorant le cadre de vie de la population locale.

La prospérité de Montréal en tant que destination passe par une croissance durable du tourisme et de la cohabitation harmonieuse entre les visiteuses et visiteurs et la population montréalaise. Ce programme pourra ainsi appuyer la croissance et le rayonnement des événements montréalais porteurs de retombées touristiques et favoriser une offre touristique sur quatre (4) saisons.

À l'affût des tendances et des meilleures pratiques événementielles à l'international, Tourisme Montréal encourage, à l'aide de ce programme, l'écosystème festivalier montréalais qui présente une expérience culturelle et sportive répondant aux goûts changeants et variés des visiteuses et visiteurs et augmentant ainsi son attractivité touristique. C'est dans ce contexte que Tourisme Montréal a fait une refonte du Programme d'aide aux festivals, événements et expositions muséales (PAFÉE). L'approche proposée par Tourisme Montréal s'articule autour de la consolidation d'une image forte et unifiée du milieu événementiel touristique, tout en offrant une destination harmonieuse.

Veuillez prendre note que pour les événements sportifs, il existe également le [Programme d'accueil d'événements sportifs nationaux et internationaux](#)¹. Le Programme d'aide aux événements, festivals et expositions soutient les événements sportifs participatifs, récurrents et/ou signature. Un Événement devient récurrent ou signature lorsqu'il :

- entame sa 5^e année d'existence à Montréal et/ou
- ne présente pas de processus de candidature, aucune compétition avec une autre ville.

2. Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont l'accroissement des retombées touristiques et le maintien de l'effervescence culturelle et sportive de notre destination qui renforce la cohabitation harmonieuse entre les visiteuses et visiteurs et la population locale tout en répondant aux grands principes du développement durable.

Principes directeurs

- Effervescence et vitalité pour les festivals et événements ainsi que pour la destination;
- Attractivité et notoriété pour la destination;
- Diversité et inclusion pour l'ensemble de la société;
- Consolidation pour l'industrie et pour l'écosystème.

À cette fin, le programme vise à :

- soutenir des festivals, des expositions muséales et des événements touristiques qui positionnent la destination montréalaise sur la scène nationale et internationale, et qui génèrent des retombées touristiques en augmentant les dépenses touristiques, le nombre de visiteuses et visiteurs et le nombre de

¹ Pour toutes questions concernant les programmes sportifs et les critères d'admissibilité, veuillez contacter James Guilbaud par courriel: jguilbaud@mtl.org.

nuitées;

- renforcer l’attrait de Montréal en misant sur des festivals, des expositions ou des événements touristiques susceptibles de faire rayonner la destination et ayant un haut potentiel de visibilité;
- financer des événements qui permettent d’apporter une vitalité culturelle et sportive à Montréal, et d’assurer une répartition diversifiée de l’offre événementielle sur 4 saisons dans un esprit authentiquement montréalais;
- assurer la pérennité des événements et festivals pour maintenir la notoriété de Montréal.

Champs d’application : créneaux

Tourisme Montréal souhaite renforcer le positionnement de la destination en ciblant certains secteurs clés qui démontrent un **pouvoir d’attractivité touristique**. Le programme favorise donc les festivals, les expositions muséales ou les événements à potentiel touristique qui répondent à l’un ou plusieurs de ces créneaux (listés par ordre alphabétique):

- Art et divertissement (cirque, musique, danse, humour, art urbain, art de la scène, cinéma);
- Gastronomie;
- Sport et bien-être.

Tourisme Montréal souhaite également renforcer les éléments ci-dessous en raison de leur grand potentiel d’attractivité touristique et de leur importance pour assurer une destination inclusive et durable :

- Diversité culturelle;
- 2SLGBTQI+;
- Famille;
- Saisonnalité (hiver);
- Innovation et créativité numérique (reliée aux trois créneaux ci-haut).

3. Catégories de projets admissibles :

Le programme est désormais découpé en 4 volets distincts. L’événement doit correspondre à l’un des quatre volets suivants :

- **Volet 1 : Événements à portée touristique majeure**

Ces événements ont démontré leur performance touristique majeure, tout en rejoignant une part importante de la population locale. Ils renforcent l’attractivité de la destination en attirant des touristes grâce à leur programmation de calibre national et/ou international.

- **Volet 2 : Événements touristiques contribuant à la vitalité de la destination**

Ces événements soutiennent le positionnement de Montréal comme « ville de festivals » en contribuant autant à la vitalité et à l’effervescence touristique de la destination qu’au cadre et à la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais. Ces événements ont démontré leur potentiel touristique et assurent une trame événementielle montréalaise diversifiée. Les premières éditions sont admissibles à ce volet.

- **Volet 3 : Expositions muséales et expositions numériques immersives temporaires**

Les expositions regroupent les expositions muséales ou les expositions numériques immersives temporaires de type « éducatif » dont la thématique a une portée nationale ou internationale. Elles sont réalisées dans un musée ou un lieu ayant déjà démontré son potentiel touristique, grâce à une étude sur la provenance de la clientèle ou à des données de billetteries. Ces expositions permettent à la destination d’attirer des touristes, peu importe les saisons.

- **Volet 4 : Événements d’affaires locaux récurrents à portée internationale (B2B)**

Les événements qui proposent un volet professionnel lié, mais sans s’y limiter, à l’innovation et à la créativité numérique. Ils attirent des participantes et participants ainsi que des expositions du monde entier. Cela peut être dû à la réputation de l’événement, à sa spécialisation dans un secteur particulier ou à des efforts de marketing et de promotion étendus à l’échelle mondiale. Les premières éditions sont admissibles à ce volet.

Pour toutes questions relativement au choix du volet, vous pouvez contacter directement notre équipe. Nous vous aiderons à identifier le bon volet pour votre projet. Les coordonnées se trouvent à la section 9.

4. Critères d'admissibilité

Pour Tourisme Montréal, un festival, une exposition ou un événement à caractère touristique est une manifestation qui, par son contenu, sa thématique, sa durée et sa renommée, **augmente l'achalandage touristique, constitue un élément déclencheur d'un voyage à Montréal et renforce le positionnement de la destination**. Les manifestations à potentiel touristique permettent essentiellement de diffuser à l'étranger une image d'avant-garde et d'ouverture liée à la personnalité de Montréal.

Organisations admissibles

Les organisations qui peuvent obtenir une aide financière sont :

- les entreprises québécoises légalement constituées à but lucratif ou non;
- les corporations municipales et paramunicipales via les attraits touristiques;
- les COOP;
- les consortiums de promoteurs.

Le siège social doit être au Canada.

Organisations non admissibles

Les organisations non admissibles sont les suivantes :

- Les institutions d'enseignement et de formation professionnelle;
- Les ministères et les organismes des gouvernements du Québec ou du Canada (organisme public, parapublic, mandataire des gouvernements, société d'État);
- Les organismes admissibles ayant fait défaut, au cours de la dernière année précédant la demande d'aide financière, de respecter leurs obligations en lien avec l'attribution d'une aide financière par Tourisme Montréal;
- Les entreprises inscrites au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Admissibilité des projets

Conditions minimales de recevabilité pour tous les volets :

Les critères ci-dessous sont obligatoires pour le dépôt d'une demande. Le festival, l'exposition ou l'événement touristique doit :

- soumettre une demande complète avant les dates limites et d'une qualité exemplaire (formulaire de demande rempli adéquatement, incluant la transmission de tous les documents obligatoires);
- s'assurer que la demande financière n'excède pas, en règle générale, 10 % des dépenses totales du projet;
- être légalement constituée en vertu des lois du gouvernement du Québec ou du Canada, et faire affaire au Québec;
- se produire sur le territoire de la Ville de Montréal;
- s'organiser en concordance avec la nature et les objectifs du Programme et répondre à la définition de « festivals, expositions muséales et événements touristiques admissibles »;
- avoir une programmation qui vise une clientèle touristique d'agrément panquébécoise, nationale ou internationale;
- avoir une programmation d'une durée :
 - Pour les volets 1, 2 et 4 : de 2 à 60 jours² accessible à une clientèle touristique d'agrément ou d'affaires (sauf pour les projets arts visuels qui peuvent être plus longs). Il s'agit d'un minimum de 2 jours de programmation complète. Une exception pourrait être appliquée uniquement pour les événements majeurs qui attire un achalandage élevé de touristes.
 - Pour le volet 3 : minimale de 4 semaines;
- être conçu en totalité ou en partie à l'intention du grand public (sauf pour le volet 4);
- déclarer par écrit tous les partenariats gouvernementaux, présenter un budget équilibré et être l'unique bénéficiaire des surplus, des subventions et d'autres apports externes;
- avoir respecté ses engagements lors de l'attribution de soutiens financiers antérieurs auprès de Tourisme Montréal et être en règle avec les différentes lois et règlements en vigueur au Québec, notamment les autorités fiscales.

² Veuillez nous contacter si votre événement ou festival est d'une durée de moins de deux (2) jours afin d'évaluer l'admissibilité.

Il est de la responsabilité du promoteur de respecter les ratios prévus dans les programmes d'aide financière auxquels ils soumettent une demande.

Les événements et festivals ayant reçu une aide financière en 2024 et qui ne respectent pas les conditions minimales de recevabilité présentées ci-dessous pourront recevoir un soutien de transition, sur une période maximale de deux (2) ans (2025-2026) à la suite du dépôt d'une demande d'aide financière.

Ce soutien ne sera pas supérieur au montant octroyé en 2024.

Si, après ces deux années de transition, ces festivals et événements n'atteignent toujours pas le seuil minimal de recevabilité, ils ne seront plus admissibles au présent programme à partir de 2027.

Conditions minimales de recevabilité par volet :

Catégories de critères	Volet 1	Volet 2	Volet 3	Volet 4
Dépenses réelles minimales de l'édition précédente (ou budget prévisionnel pour les premières éditions)	3 000 000\$ (dépense réelle totale de la dernière édition)	200 000\$ (dépense réelle totale de la dernière édition ou budget prévu de la première édition pour les nouveaux événements)	400 000\$ (budget prévu de l'exposition)	200 000\$ (dépense réelle totale de la dernière édition ou budget prévu de la première édition pour les nouveaux événements)
Critères touristiques	10 000 touristes (nombre de jours de participation)* + 10% d'achalandage effectué par des touristes hors-Québec sur l'achalandage total (nombre de jours de participation)	1 000 touristes (nombre de jours de participation)*	50 000 en achalandage total unique et 10% de visiteuses et visiteurs provenant de 100km et plus (données réelles d'une exposition d'envergure similaire ³)	- 1 000 participantes et participants uniques et 20% délégués touristes OU - 1 000 nuitées commerciales réelles (données réelles de billetterie et de réservation des nuitées)

***Nombre de jours de participation par des visiteurs sur l'ensemble de la durée de l'événement.**

Les données doivent provenir d'une étude d'achalandage qui respecte la méthodologie du MTO (**obligatoire pour le volet 1**), de données de billetteries ou de tout autre calcul approuvé par Tourisme Montréal.

Le respect des conditions minimales d'admissibilité ne garantit pas le soutien financier de Tourisme Montréal.

Projets admissibles :

- Les événements et les festivals à portée touristique : récurrents (pour les volets 1, 2 et 4) ou ponctuels (pour le volet 2);
- Les expositions muséales et les expositions numériques immersives semi-permanentes ou temporaires;

Tous les modèles d'affaires événementiels sont admissibles : événements gratuits, payants ou hybrides. Les premières éditions sont admissibles aux volets 2 et 4.

Projets non admissibles :

- Les demandes pour le fonctionnement de l'organisation;
- Les projets universitaires, les bourses touristiques, les colloques et les congrès, les galas;
- Les événements et/ou les fêtes de quartiers ou communautaires (p. ex : les événements de projection dans les parcs, les animations de rue non intégrées dans des événements/festivals, etc.);

³ Données d'une exposition passée d'envergure similaire faisant l'objet de la présente demande : envergure de l'exposition semblable (portée, art, etc.), budget similaire et retombées similaires.

- Les événements de nature essentiellement religieuse ou politique;
- Les activités à vocation uniquement commerciales et les salons;
- Les activités dont l'objectif principal est la collecte de fonds et/ou des activités de financement;
- Les événements sportifs reliés à l'industrie du spectacle (gala de boxe, tournois de golf, etc) et les événements sportifs admissibles au [Programme d'accueil d'événements sportifs nationaux et internationaux](#);
- Les projets relatifs à la réalisation de fêtes nationales;
- Les spectacles (voir la définition en annexe).

Admissibilité des coûts

Coûts admissibles :

1. Les frais d'exploitation, opérationnel et de logistique pour la tenue de l'événement (notamment les frais de gestion du site et des installations ainsi que les frais de main d'œuvre);
2. Les frais de programmation (notamment, les cachets des artistes, sportifs, conférenciers, etc.);
3. Les coûts de produits destinés à la revente;
4. Les frais de développement de stratégies de marketing, de développement touristique, de promotion et de commercialisation (hormis les dépenses de promotion à destination de la région de Montréal), notamment :
 - ✓ les frais de placements publicitaires;
 - ✓ les frais relatifs au personnel (employées et employés, pigistes ou sous-traitants) affecté spécifiquement à l'activité de promotion internationale;
 - ✓ les frais relatifs aux activités de promotion par Internet;
 - ✓ les frais pour la conception, la production et la diffusion de documentation promotionnelle touristique;
 - ✓ les frais relatifs aux ententes de partenariat avec les voyagistes ou agences réceptives ou autres spécialistes en contact avec la clientèle touristique hors Québec;
 - ✓ les frais de voyage et d'hébergement liés à la promotion de l'événement;
5. Les frais pour l'organisation de réceptions, de conférences de presse, de rencontres de promotion ou de création d'événements de nature promotionnelle destinés à des acteurs pouvant diffuser hors Québec les messages relatifs à un grand événement, incluant :
 - ✓ les journalistes, les agents de voyages (grossistes ou au détail);
 - ✓ les représentants des médias généraux ou spécialistes;
 - ✓ les représentants d'événements, de regroupements, d'institutions ou de maisons de production étrangère;
 - ✓ les dépenses liées au placement média hors Québec;
 - ✓ les dépenses de publicité dans le guide touristique officiel de Tourisme Montréal.
6. Les frais liés aux actions mises en place en matière de développement durable;
7. Les frais d'études et d'expertise-conseil en tourisme;
8. Les frais administratifs (assurance de l'événement, contingence, salaire et avantages sociaux, etc.) jusqu'à un maximum de 15% du budget total de l'événement;
9. Les commandites de biens et services lorsqu'elles sont auditées;
10. Les taxes nettes (excluant la partie remboursée) afférentes aux coûts admissibles.

Coûts non admissibles :

1. Les coûts des activités qui ne sont pas en lien avec la tenue et l'organisation de l'événement;
2. Les dépenses pour des services de traiteur pour le soirées privées, VIP et corporatives;
3. Les notes de restaurants;
4. Les frais pour des missions, des marchés et des foires commerciales à l'étranger;
5. Les dépenses de promotion et de marketing à destination de la région de Montréal;
6. Les frais administratifs qui ne sont pas directement liés à l'événement, à la promotion ou au développement touristique (finance, comptabilité, frais juridiques, loyer, électricité et assurance de bureau, etc.);
7. Les commandites en biens et services et les dons non audités;
8. Les coûts liés au fonds de roulement, au service de la dette, aux pertes opérationnelles, aux pertes en capital et au rachat de capital;
9. La partie de la taxe de vente du Québec et la partie de la taxe sur les produits et les services pour lesquels l'événement a droit à un remboursement;
10. La rémunération versée à un lobbyiste;
11. Les dépassements de coûts;
12. Les transferts d'actifs;
13. Les frais de financement.

5. Évaluation de la demande financière

Selon les renseignements présentés dans le Formulaire de demande, Tourisme Montréal procède à une évaluation de la performance touristique de l'événement. Cette évaluation s'appuie sur différents indicateurs regroupés dans six catégories différentes, en fonction des exigences précises de chaque volet.

Six (6) grandes catégories de critères

- Expérience du promoteur
- Capacité de livraison du promoteur
- Retombées touristiques
- Rayonnement et visibilité
- Qualité du projet
- Développement durable

Selon les volets, les critères auront une pondération respective. Ils auront ainsi une valeur et une importance différentes selon le volet sélectionné.

Critères pour l'ensemble des volets

Expérience du promoteur

- Année d'existence de l'organisme;
- Expertise et expérience de l'organisme dans le même créneau;
- Saine gouvernance : solidité et expérience des membres de l'équipe (opérationnel, direction, CA);
- Saine situation financière de l'organisme.

Capacité de livraison du promoteur

- Faisabilité du projet : plan de réalisation du projet, concordance entre l'envergure réalisée lors de la dernière édition et l'envergure prévue pour la prochaine édition;
- Fiabilité du montage budgétaire (données financières) : envergure du projet, structure et montage financier fiable et réaliste.

Retombées touristiques

Pour tous les volets

- Comparaison des données avec les années antérieures;
- Retombées auprès des autres acteurs touristiques.

Volet 1

- Achalandage des touristes (jours de participation);
- Pourcentage d'achalandage effectué par des touristes hors-Québec;
- Nombre de nuitées commerciales centrées générées par l'événement;
- Taux de centrage;
- Achalandage total (jours de participation).

Volet 2

- Achalandage des touristes (jours de participation);
- Nombre de nuitées commerciales centrées générées par l'événement;
- Taux de centrage;
- Achalandage total (jours de participation).

Volet 3

- Achalandage total de la dernière exposition similaire⁴;
- Pourcentage de visiteuses et visiteurs provenant de 100km et plus.

Volet 4

- Pourcentage de délégués touristiques;
- Nombre total de participantes et participants;
- Nombre de nuitées commerciales générées par l'événement.

Rayonnement et visibilité (sur nos marchés touristiques à fort potentiel de croissance : Ontario, Nord-Est des États-Unis, Californie, France et Mexique)

- Retombées médiatiques et notoriété de la destination;
- Occasions de rayonnement pour la métropole;
- Maillage dans le milieu culturel ou touristique national/international;

⁴ Données d'une exposition passée d'envergure similaire faisant l'objet de la présente demande : envergure de l'exposition semblable (portée, art, etc.), budget similaire et retombées similaires.

Qualité du projet

- Emplacement de l'événement/exposition;
- Incidence sur la saisonnalité;
- Nouveautés importantes pour la prochaine édition (sauf pour le volet 3);
- Qualité de la programmation et concordance avec les objectifs du programme;
- Degré de gratuité de l'événement (sauf pour le volet 3);

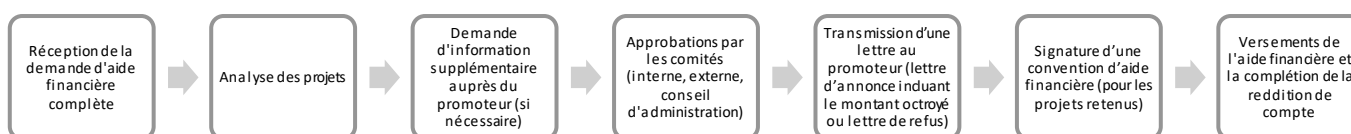
Développement durable

Démontrer comment le projet contribue à une destination harmonieuse. La stratégie de destination harmonieuse [se trouve ici](#).

- Actions réalisées dans les différentes catégories d'écoresponsabilité : gestion des matières résiduelles, transport, approvisionnement, alimentation, eau et énergie, communauté;
- Respect des principes d'inclusion, de diversité et d'équité;
- Legs sociaux;
- Certification(s) de l'événement ou du musée.

6. Processus de l'analyse des projets

Les dossiers seront étudiés par les analystes et leurs constats seront transmis aux membres des différents comités.



7. Caractéristiques de l'aide financière

L'aide financière consentie dans le cadre de ce programme est versée sous forme de contribution ne pouvant excéder le montant accordé, selon les modalités de Tourisme Montréal. Le seuil minimal de l'aide financière pouvant être octroyée par Tourisme Montréal est de 10 000\$ par édition (à l'exception des festivals et événements bénéficiant du soutien de transition).

Le respect des conditions minimales d'admissibilité ne garantit pas le soutien financier de Tourisme Montréal. Une analyse de la performance touristique de chaque festival, exposition ou événement est réalisée afin de déterminer la teneur de l'aide octroyée par Tourisme Montréal.

Tourisme Montréal se réserve également le droit d'offrir une partie de cette aide en services de commercialisation et de promotion.

Veuillez noter que Tourisme Montréal se réserve le droit d'octroyer une aide financière distincte de l'année précédente et ne se basera pas sur l'historique de financement.

Pour les volets 1, 2 et 4, Tourisme Montréal offrira des ententes triennales aux événements et festivals faisant une demande d'aide financière pour 2025, à l'exception des dossiers nécessitant des modalités spécifiques (à la discrétion de Tourisme Montréal).

Les promoteurs qui déposent une demande d'aide financière pour la première édition d'un événement ne pourront pas bénéficier d'une entente triennale.

Le promoteur bénéficiant d'une entente triennale devra compléter une reddition de compte annuelle pour chacune des éditions livrées.

Protocole d'entente

Les projets retenus feront l'objet d'un protocole d'entente entre Tourisme Montréal et le promoteur. Ce protocole définira les conditions de versement de l'aide financière et les obligations des parties.

LES PROMOTEURS FAISANT UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DEVRONT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES ENGAGEMENTS DES PARTIES. UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SIGNIFIE QUE LE PROMOTEUR ACQUIESCE AUX ENGAGEMENTS DES PARTIES ÉNUMÉRÉS CI-DESSOUS.

Engagements

Contribution de Tourisme Montréal

Le montant de la contribution de Tourisme Montréal à l'égard du programme de soutien est accordé sur une base générale pour couvrir l'ensemble des dépenses liées à un événement, étant entendu que le montant de cette subvention ne devra pas excéder, en règle générale, dix pour cent (10 %) des dépenses annuelles totales de l'Événement en cours à la suite de réception des preuves financières.

Visibilité de Tourisme Montréal

Les festivals, les expositions et les événements constituent des occasions importantes de mettre en évidence certaines thématiques ou certains messages promotionnels que Tourisme Montréal souhaite promouvoir.

Des obligations contractuelles lieront les événements retenus afin qu'ils accordent à Tourisme Montréal une visibilité conforme à ses exigences. La visibilité exigée par Tourisme Montréal dépendra de la subvention versée. Par le dépôt d'une demande d'aide, le promoteur s'engage à respecter les exigences minimales de Tourisme Montréal en matière de visibilité ou à proposer des adaptations en cette matière.

Billets de faveur

Le promoteur sera tenu d'accorder à Tourisme Montréal un minimum de trois pour cent (3 %) du montant de la contribution en billets de faveur sur les activités programmées. Pour certains événements, une contribution particulière sera exigée.

Reddition de compte

Une reddition de compte devra être effectuée annuellement afin de recevoir l'aide financière complète, dont le paiement peut être effectué en deux (2) ou trois (3) versements selon la valeur de l'aide financière.

Pour plus de détails sur les documents requis pour chaque versement, veuillez-vous référer [à la liste des documents à fournir pour la reddition de compte pour 2025](#) (aussi présente dans la boîte à outils sur notre site web).

Spécificité pour le volet 4 : Il est à noter que l'aide financière maximale est conditionnelle à la transmission des données *réelles* à la suite de la tenue de l'événement. Le dernier paiement sera effectué par Tourisme Montréal suivant l'analyse des rapports de billetterie (participantes et participants et délégués touristiques) ou des rapports du bloc de chambres réservées et payées dans un ou des établissements percevant la taxe d'hébergement prescrite par les règlements, dans la région de Montréal (nuitées). Si les données sont différentes de celles transmises dans le formulaire, Tourisme Montréal pourra diminuer l'aide financière annoncée.

8. Comment faire une demande ?

Dépôt des demandes

Les festivals, les événements et les expositions débutant entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2025 pourront déposer leur demande en ligne en remplissant le formulaire disponible du 15 janvier au 12 février 2025 à 16h59, pour une réponse à la fin mai 2025. Veuillez noter qu'aucun dossier ne sera accepté après le 12 février 2025.

Il s'agit de la dernière période de dépôt pour les événements ayant lieu en 2025.

Dossier de candidature

Pour soumettre une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme, vous devez remplir le formulaire de demande (qui se trouve sur notre page Web [ici](#)) et joindre, à la fin du formulaire, les documents exigés ci-dessous.

Un dossier incomplet à la date du début de la période d'analyse ne sera pas traité.

Pour être considéré, le dossier de candidature du promoteur doit inclure TOUS les éléments suivants :

- Le formulaire de demande complété;
- Le budget prévisionnel détaillé avec les revenus et les dépenses ventilées en format Excel (veuillez utiliser

le gabarit obligatoire qui se trouve dans la boîte à outils sur notre site web);

- Le dernier rapport financier audité de l'événement, préparé par un auditeur externe membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Si le rapport de 2024 n'est pas consolidé, nous acceptons le rapport de 2023 avec le rapport 2024 intérimaire. Le rapport final de 2024 doit nous être transmis dès que possible;
- La résolution du directeur général ou du conseil d'administration de l'organisme ou de l'entreprise mandatant le dépôt et la signature de la demande d'aide financière à ce programme et tout document pertinent à la demande, notamment la Convention;
- Un ou des document(s) prouvant les retombées touristiques parmi:
 - une étude de provenance et d'achalandage touristique. Cette étude (datant d'au moins 2019) doit être réalisée par une [firme indépendante et reconnue](#);
 - un rapport de billetterie de la dernière édition incluant les codes postaux des visiteuses et visiteurs, excluant leurs noms (en respect de la Loi 25) et/ou les factures d'hébergement confirmant les nuitées générées par l'événement (ainsi que les preuves de paiement);
 - tout autre moyen jugé fiable par le promoteur avec preuve à l'appui;
- La programmation complète de la dernière édition et de l'édition à venir de l'événement (si disponible);
- Des lettres d'appui et/ou de confirmation de partenaires financiers ou de partenaires du milieu touristique pour l'édition à venir, si disponible;
- Une revue de presse et une liste des médias accrédités de la dernière édition avec un court résumé des territoires et pays couverts ainsi que de la portée (si vous choisissez de ne pas l'intégrer dans le formulaire);
- La politique de développement durable de l'organisme (si disponible). Il est fortement recommandé d'implanter une politique de développement durable d'ici à l'année 2026.

9. Soutien à la préparation des demandes

Pour toute autre demande d'information relative à l'aide financière aux festivals, aux événements touristiques et expositions muséales, vous pouvez communiquer avec :

Annie Beauchamp

Chargée des programmes

Développement de la destination et programmes d'aide financière

abeauchamp@mtl.org

Sophie Claivaz-Loranger

Gestionnaire

Développement de la destination et programmes d'aide financière

sclaivazloranger@mtl.org

10. Lexique

ACHALANDAGE

Nombre total de jours de participation (d'entrées) réalisés par des participantes et participants de tout âge. Un participant peut être un spectateur, un compétiteur ou un accompagnateur (famille ou ami) d'un compétiteur. L'achalandage doit exclure les bénévoles, les membres du personnel et les prestataires de service (p. ex. : les fournisseurs) de l'événement.

ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

L'ensemble des caractéristiques et des qualités d'une destination qui la rendent attrayante et désirable pour les visiteuses et visiteurs. L'attractivité touristique englobe plusieurs aspects qui incitent les touristes à choisir une destination par rapport à une autre.

COHABITATION HARMONIEUSE

Favoriser le bien-vivre ensemble entre les résidentes et les résidents et les visiteuses et visiteurs en maximisant les bénéfices des retombées touristiques autant pour la communauté locale que les touristes.

DESTINATION HARMONIEUSE

La Destination harmonieuse vise à créer un tourisme intelligent, diversifié, régénérateur et financièrement prospère dans une perspective de développement durable. Pour Tourisme Montréal, il s'agit d'un changement de paradigme majeur et ambitieux.

ÉVÉNEMENT

Un événement peut être considéré comme une activité organisée dans le but de réunir un public autour d'une thématique spécifique. Il peut englober un large éventail d'activités artistiques, sportives et culturelles au sein d'une programmation structurée, telles que des expositions d'art, des ateliers, des conférences, des projections de films, des démonstrations artisanales, des activités interactives, etc. L'accent est mis sur la diversité des expériences culturelles plutôt que sur une performance spécifique. Pour être qualifié d'événement, celui-ci doit généralement avoir une durée et une envergure suffisante pour susciter un important achalandage de visiteuses et visiteurs.

EXCURSIONNISTES

Personnes qui effectuent un voyage aller-retour dans la même journée à l'extérieur de son lieu de résidence habituel, et dont le lieu de résidence se situe à plus de 40 kilomètres de la destination.

FESTIVAL

Un festival est un événement culturel ou artistique qui se déroule sur une période de temps spécifique et prolongée et qui présente généralement une programmation diversifiée comprenant, entre autres, des spectacles, des performances, des expositions et des projections de films. Les festivals sont souvent axés sur un thème ou un domaine artistique spécifique, tels que les festivals de musique, les festivals de cinéma, les festivals de théâtre, les festivals de danse, etc.

NUITÉE COMMERCIALE

Désigne le nombre de nuits passées par les touristes dans un établissement d'hébergement commercial (hôtel, motel, gîte, etc.) et dans un appartement de location (Airbnb, etc.).

PERFORMANCE TOURISTIQUE MAJEURE

Pour Tourisme Montréal, un événement, un festival ou une exposition affichant une performance touristique majeure, de par son contenu, sa thématique, sa durée et sa renommée, augmente l'achalandage touristique, constitue un élément déclencheur d'un voyage à Montréal et renforce le positionnement de la destination. Dans certains cas, des événements permettent essentiellement de diffuser à l'étranger une image d'avant-garde et d'ouverture liée à la personnalité de Montréal.

PROMOTEUR

Un promoteur est un organisme ou une entreprise responsable de la gestion du projet.

RAYONNEMENT

La capacité d'une destination à attirer l'intérêt de visiteuses et visiteurs potentiels, des médias, et d'autres parties prenantes à l'échelle nationale ou internationale. Un fort rayonnement contribue à la réputation et à l'image positive de la destination, encourageant ainsi un plus grand nombre de touristes.

RETOMBÉES TOURISTIQUES

Désigne l'ensemble des indicateurs permettant de démontrer la performance touristique d'un événement ou d'une exposition. Les données touristiques comprennent, mais sans s'y limiter: l'achalandage total, l'achalandage effectué par des touristes, le pourcentage d'achalandage effectué par des touristes, le nombre de participations uniques, le taux de centrage, le nombre de nuitées générées par l'événement, etc.

SPECTACLE

Un spectacle se réfère généralement à une seule performance artistique ou culturelle donnée par un artiste ou un groupe restreint d'artistes sur scène qui n'est pas inclus dans la programmation d'un événement ou festival. Les spectacles sont souvent de courte durée, allant d'une soirée à quelques heures. Ils se concentrent sur une performance unique et répétée, et ont généralement un horaire fixe. Ils sont présentés à un public spécifique dans une salle telle qu'une salle de concert, un théâtre ou un cirque.

TAUX DE CENTRAGE (INDICE D'ATTRACTIVITÉ)

Proportion des touristes et des excursionnistes dont la présence est principalement justifiée par un événement. Cet indicateur permet de départager les personnes qui seraient quand même venues dans la zone où se déroule l'événement de celles qui s'y trouvent en raison de l'événement.

TOURISTES

Personnes qui effectuent un séjour d'une nuit ou plus, et dont le lieu de résidence habituel se situe à l'extérieur de la localité où se déroule l'événement, sans égard pour la distance parcourue, et qui utilisent de l'hébergement commercial ou privé.

VISITEUSES / VISITEURS

Sont considérés comme visiteuses et visiteurs l'ensemble des touristes et des excursionnistes.